



**Fiche de constitution d'un dossier de  
Réception à Titre Isolé de véhicule  
en application du Code de la Route**



RTI02.8

**Véhicules à moteur à 2 ou 3 roues  
non conformes à une réception**

**VEHICULES CONCERNES**

Motocyclettes sans side car, tricycles à moteur, quadricycles à moteur, cyclomoteurs à 2 ou 3 roues  
Neufs ou usagés

- *Abréviations correspondants aux genres français : MTL, MTT, MTT2, TM, QM, CYCL et CL*
- *Abréviations correspondants aux catégories internationales : L1e, L2e, L3e, L4e, L5e, L6e et L7e*

**NATURE DU DOSSIER TECHNIQUE A CONSTITUER**

- Pièce 1 Demande de réception établie par le demandeur (cf. modèle annexe 1)
- Pièce 2 Titre de circulation du véhicule  
*Ou*  
Document officiel prouvant l'origine de propriété du véhicule et certifiant que le titre de circulation du véhicule à été retiré par le pays d'origine,  
*Ou*  
Certificat international pour automobile en cours de validité délivré par les autorités du pays d'origine  
*Ou*  
Certificat de conformité
- Pièce 3 Attestation établie par le constructeur ou son représentant établissant la conformité partielle ou la non conformité à la réglementation française ou européenne
- Pièce 4 Justificatifs de conformité du véhicule à la réglementation française ou européenne sur les points non attestés conformes par le constructeur ou son représentant (cf. pièce 3), constitués par un ou plusieurs des documents ci après (*il s'agit de produire les justificatifs ayant permis l'homologation et l'immatriculation du véhicule dans le pays de provenance*) :
  - les fiches de communication CE ou ECE délivrés par le constructeur ou son représentant accrédité,
  - les procès verbaux d'essais et leurs résultats délivrés par un organisme ou un laboratoire accrédités,
  - les attestations délivrés par le constructeur ou son représentant (indiquant notamment le numéro des fiches ou PV d'essais).
- Pièce 5 Bulletin de pesée du véhicule à vide en ordre de marche sans conducteur ni passagers, réservoirs pleins
- Pièce 6 Notice descriptive simplifiée du véhicule (cf. modèle annexe 2). (*ce document doit être accompagné par tout autre document technique pouvant justifier certaines caractéristiques de la notice*)  
*Nota : en cas de véhicule neuf, la notice doit comporter le visa du Centre National de Réception de Véhicules à Monthléry*
- Pièce 7 Plans ou photos du véhicule

- Pièce 8 Attestation du constructeur du moteur concernant les caractéristiques du moteur (cf. modèle annexe 3)
- Pièce 9 Attestation du constructeur du véhicule ou son représentant concernant les caractéristiques de la transmission et de la puissance à la roue (cf. modèle annexe 4)
- Pièce 10 Attestation du constructeur ou son représentant concernant le calcul de la vitesse maximale (cf. modèle annexe 5)
- Pièce 11 Attestation du constructeur ou son représentant concernant l'indicateur de la vitesse (cf. modèle annexe 6)

#### **PREVOIR LORS DE LA PRESENTATION DU VEHICULE**

- Le coût de la réception est de 86,90 euros à régler le jour de la présentation du véhicule, **uniquement** par chèque à l'ordre du REGISSEUR DE RECETTES DE LA DRIRE ou par mandat cash à l'ordre du TRESOR PUBLIC.
- Plaque de constructeur à poser sur le véhicule (si inexistant à l'origine) (cf. modèle annexe 7)

#### **RECOMMANDATIONS**

➤ *L'instruction du dossier repose sur la fourniture de photocopies parfaitement lisibles. Toutefois, les originaux des pièces du dossier doivent être présentés au moins au moment de la présentation du véhicule.*

➤ *Le rendez-vous pour l'examen du véhicule ne sera fixé par la DRIRE qu'après présentation d'un dossier complet et dûment renseigné selon les indications ci dessus.*

➤ *Il sera procédé à une évaluation de la conformité du véhicule après examen du dossier et vérification du véhicule. La DRIRE pourra demander des pièces complémentaires ou demander la pose de plaques anti-manipulation pour les cyclomoteurs et les motocyclettes.*

*Dans le cas où la conformité de certains organes, fonctions ou systèmes du véhicules n'aura pu être établie selon les indications de la pièce 4 ci dessus ou en l'absence de ceux-ci, la DRIRE exigera la production de justificatifs complémentaires. Ces justificatifs seront constitués par des essais et vérifications complémentaires réalisées par un laboratoire reconnu. En France, le seul laboratoire reconnu est l'UTAC, autodrome de Linas, 91311 Montlhéry.*

➤ *La DRIRE examinera ensuite l'instruction d'une demande de dérogation particulière auprès du Ministère en charge des Transports. La dérogation peut faire l'objet d'un refus ou d'une acceptation selon la réglementation du Code de la Route, les justifications apportées et/ou les mises en conformité réalisées. Tous les cas de refus seront motivés par un courrier de la DRIRE.*

## **IMMATRICULATION DU VEHICULE**

La liste complète des documents à fournir pour l'immatriculation du véhicule peut être obtenue en préfecture ou sur le site internet : <http://www.service-public.fr/formulaires/>

### **UNION EUROPEENNE & ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN**

- Les Etats membres de l'Union européenne (UE) sont les suivants:

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

- Les pays de l'Espace économique européen (EEE) sont les suivants :

les Etats membres de l'Union européenne ainsi que les pays ci après : Islande, Liechtenstein, Norvège.

*Pour les véhicules importés non conforme de l'UE ou de l'EEE, la présente fiche tient compte des principes du droit communautaire introduits par la Communication interprétative 2007/C68/04 du 14 février 2007 de la Commission Européenne concernant les procédures d'immatriculation des véhicules originaires d'un autre Etat membre.*





- 3.7. Régime de puissance maximale (tr/min) : .....
- 3.11. Carburant utilisé : .....
- 3.12. Réservoir de carburant : .....
- 3.12.1. Emplacement : .....
- 3.12.2. Capacité (litres) : .....
- 3.12.3. Matériau : .....
- 3.17. Dispositif d'antiparasitage : .....
- 3.19. Nombre de silencieux d'échappement : .....
- 3.20. Niveau sonore au point fixe : .....
- 3.20.1. Valeur du niveau sonore (dB(A)) : .....
- 3.20.2. Régime de rotation correspondant (tr/min) : .....
- 3.20.3. Position de la sortie d'échappement : .....

#### 4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1. Type de boîte de vitesses : .....
- 4.2. Type d'embrayage : .....
- 4.3. Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : .....
- 4.4. Démultiplication de la transmission : .....
- 4.4.1. Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : .....
- 4.4.2. Démultiplication et vitesses à 1 000 tr/min : .....

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte (*)	Rapport du pont (*)	Démultiplications totales	Vitesse à 1 000 tr/min (en km/h)
1				
2				
3				
4				
5				
Marche AR				

- soit 4.5. Vitesse maximale calculée : ..... km/h ;
- soit 4.5. Vitesse maximale effective : ..... km/h.
- 4.5. Vitesse maximale (km/h) : .....
- 4.6. Indicateur de vitesse : .....
- 4.7. Compteur kilométrique : .....

#### 5. SUSPENSION

- 5.1. Avant : .....
- 5.2. Arrière : .....

#### 6. DIRECTION

- 6.1. Type de direction : .....
- 6.2. Diamètre de braquage hors-tout (m) : .....

#### 7. FREINAGE

- 7.1. Frein de service : .....
- 7.3. Frein de secours : .....
- 7.4. Frein de stationnement : .....
- 7.5. Mode de transmission des efforts aux roues : .....
- 7.5.1. Frein de service : .....
- 7.5.2. Frein de secours : .....
- 7.5.3. Frein de stationnement : .....
- 7.6. Assistance des freins : .....
- 7.6.1. Frein de service : .....
- 7.6.2. Frein de secours : .....
- 7.6.3. Frein de stationnement : .....
- 7.7. Réservoir de fluide ou d'énergie : .....
- 7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances : .....
- 7.7.2. Paramètre mesuré pour l'alarme : .....

- 7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : .....
- 7.8. Type de freins :
  - 7.8.1. Frein de service :
    - 7.8.1.1. Sur l'essieu 1 : .....
    - 7.8.1.2. Sur l'essieu 2 : .....
    - 7.8.1.3. Sur l'essieu 3 : .....
  - 7.8.2. Frein de secours : .....
  - 7.8.3. Frein de stationnement : .....

## 8. CARROSSERIE

- 8.1. Carrosserie : .....
- 8.3. Nombre de places assises : .....

## 9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1. Feux de route : .....
- 9.2. Feux de croisement : .....
- 9.3. Feux de position : .....
- 9.4. Feux de position arrière : .....
- 9.5. Indicateurs de changement de direction :
  - 9.5.1. Avant : .....
  - 9.5.2. Arrière : .....
- 9.6. Feux stop : .....
- 9.7. Éclairage de la plaque d'immatriculation : .....
- 9.8. Dispositifs réfléchissants :
  - 9.8.1. Avant : .....
  - 9.8.1. Arrière : .....
- 9.9. Feux de détresse : .....

## 10. DIVERS

- 10.1. Accessoires :
  - 10.1.3. Rétroviseurs : .....
  - 10.1.3.1. Extérieur : .....
  - 10.1.4. Avertisseurs sonores : .....
  - 10.1.5. Dispositif antivol : .....
- 10.2. Marques d'identité :
  - 10.2.1. Emplacement de la plaque du constructeur : .....
  - 10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : .....
  - 10.2.3. Structure du numéro d'identification : .....
  - 10.2.5. Identification du moteur : .....

*Date :*

*Signature :*

*Nom, prénom, qualité du signataire :*

ANNEXE 3

**ATTESTATION DU CONSTRUCTEUR DU MOTEUR  
CONCERNANT LES CARACTERISTIQUES ET LA PUISSANCE DU MOTEUR**

Nous soussignés, constructeur, .....

**Certifions** que le moteur décrit ci-après :

Marque .....

Type .....

N° de série :

Présente les caractéristiques suivantes :

Cylindrée : .....

Puissance (selon directive 95/1/CE \*) : .....kW à ..... tr.min<sup>-1</sup>

*\* la puissance mesurée selon la directive 95/1/CE modifiée correspond à la puissance disponible au banc d'essai en bout de vilebrequin ou de l'organe équivalent*

Fait à .....le.....

Signature, cachet du constructeur de moteur



ANNEXE 5

**ATTESTATION DU CONSTRUCTEUR DU VEHICULE  
CONCERNANT LE CALCUL DE LA VITESSE MAXIMALE**

**Véhicule**

- Catégorie : \_\_\_\_\_
- Marque : \_\_\_\_\_
- N° de série : \_\_\_\_\_

**Moteur**

- Marque / Type :
- Régime de puissance maximale du moteur  $R_{p_{max}} =$  \_\_\_\_\_ tr/min

**Transmission**

Boite de vitesse

Vitesse	R1	R2	...	Rn	RT
1					
2					
...					
N					RTmax

RT = Rapport total =  $R_1 \times R_2 \times \dots \times R_n$

RTmax = Rapport total pour atteindre la vitesse maximale

Transmission continue

Vitesse	R1	R2	...	Rn	RT
Variateur minimal					
Variateur maximal					

RTmax = RT(Variateur maximal)

**Suspension**

- Pneumatiques :
- Dimensions :
- Circonférence de roulement : Circ = \_\_\_\_\_ m

**Vitesse maximale théorique**

$V_{max} = 1,2 \times R_{p_{max}} \times RT_{max} \times Circ \times 60/1000 =$  \_\_\_\_\_ km/h

Fait à .....le.....

Signature, cachet du constructeur du véhicule



ANNEXE 7

**MODELE DE PLAQUE DE CONSTRUCTEUR**

Une plaque dont le modèle est donné ci-après, doit être posée à demeure sur un élément indémontable du véhicule.

Constructeur : .....
N° d'identification : .....
Niveau sonore à l'arrêt : .....dB(A) à .....tour/min

La hauteur des caractères doit être au minimum de 4 (quatre) millimètres.